



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

Les Femmes ne doivent pas payer le prix du COVID-19 !

**Mettons l'égalité entre femmes et hommes
au cœur de la réponse au COVID-19
dans toute l'Europe**

**Note de politique générale
du Lobby européen des femmes**

Avril 2020

Introduction

Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, le Lobby européen des femmes (LEF) constate que cette crise sanitaire aura des impacts importants et à long terme dans toute l'Europe et le monde entier, et qu'ils seront supportés de manière disproportionnée par les femmes et les filles.

Or ces femmes et filles font déjà face à des formes multiples de discrimination sur la base du sexe combiné à d'autres facteurs tels que l'origine ethnique, la religion ou croyance, les handicaps, l'âge, l'orientation sexuelle, les classes sociales et/ou le statut de migrante.

En ce moment, des femmes et des filles sont mises en situation de vulnérabilité par notre système social :

- Les femmes qui sont en charge de familles monoparentales, et celles en situation d'isolement et d'insécurité économique ;
- Les femmes vivant des situations de violence domestique de la part de leur partenaire; celles qui n'ont pas de domicile stable ou qui vivent dans des refuges, ou encore celles concernées par la prostitution, dont les victimes de trafic aux fins d'exploitation sexuelle ;
- Les femmes qui vivent dans des structures où l'auto-isolement est impossible, tels que des refuges, les camps ou centres de demandeurs d'asile aux équipements insuffisants alors même qu'elles y subissent une violence masculine plus intense ;
- Les femmes qui vivent déjà l'exclusion dans nos sociétés, telles que les femmes âgées, les femmes Roms, les femmes migrantes ou sans papier, les femmes en situation d'emploi précaire et les prisonnières ;
- Les femmes qui ont besoin de soins et d'assistance spécifiques.

La **solidarité sincère du LEF va à toutes les personnes concernées et à ceux et celles – en grande majorité des femmes – qui fournissent les soins et le soutien nécessaires à la protection de la population en ce moment.** Nous sommes toujours admiratives des niveaux de mobilisation communautaire, la solidarité et les initiatives collectives permettant de répondre à cette crise. Il est maintenant essentiel que les États membres et la Commission européenne s'engagent à agir de façon solidaire sur tout le continent et veillent à ce que les femmes n'aient pas à supporter tout le poids de la crise. Ils peuvent utiliser cette occasion pour s'engager dans une transformation décisive de nos sociétés.

Ci-dessous, grâce aux contributions des membres du Conseil d'administration venant de toute l'Europe, nous présentons le point de vue de nos membres et nos recommandations pour la période de la pandémie actuelle mais aussi pour l'avenir, dans les secteurs clés suivants :

1. [Soutenir l'égalité et défendre nos principes démocratiques](#)
2. [Combattre la violence masculine](#)
3. [Créer une économie féministe](#)
4. [Construire un système de santé égalitaire](#)
5. Recommandations aux [États membres](#) et à la [Commission européenne](#)

Encore plus clairement qu'avant, nous voyons maintenant que nos populations sont ce qui a le plus d'importance dans notre monde . Il faut veiller à ce que la santé et le social soient au centre de notre système de valeurs, et s'assurer que le "plancher social" soit suffisamment élevé pour que la sécurité sociale et économique pour tous soit la priorité, tout en mettant fin à la violence contre femmes et filles, pour le bien de tous.

1. Égalité entre femmes et hommes et principes démocratiques doivent être au cœur des réponses nationales à la crise du COVID-19

En ce moment crucial, la résilience et la mise en œuvre effective de la *Stratégie en faveur de l'égalité entre femmes et hommes*¹ que vient de publier la Commission européenne, sera fondamentale pour assurer la protection des droits des femmes et des filles. En ces circonstances particulières, cette Stratégie est essentielle pour établir des normes minimum d'égalité entre femmes et hommes. Des mesures spécifiques doivent être mises en œuvre pour que la crise actuelle ne diminue pas l'impact possible de la Stratégie. Elles doivent souligner qu'il est plus pertinent et important que jamais d'œuvrer à un changement en profondeur.

Nous saluons les réponses des gouvernements à cette crise de santé publique, établissant des mesures d'urgence pour compenser la perte de revenus et des exonérations en matière de loyer, prêts immobiliers ou crédits, pour les particuliers aussi bien que pour les petites et moyennes entreprises, comme les exemples repris dans la présente note le montrent. Nous saluons aussi l'accord donné par la Commission européenne à la suspension des critères stricts du Pacte européen de stabilité. Ceci doit permettre aux pays, en particulier dans la zone Euro, de faire les investissements indispensables au service public et aux mesures d'entraide, après 10 ans d'austérité qui ont impacté femmes et filles le plus lourdement.

Beaucoup de gouvernements ont obtenu des pouvoirs spéciaux pour effectuer ces mesures à court terme et ce, souvent en l'absence de gouvernements nouvellement nommés suite aux élections récentes. Si nombre de ces mesures sont acceptables vu les besoins particuliers actuels, nous **devons cependant maintenir notre vigilance**. Nos systèmes démocratiques pourraient être fragilisés en l'absence de **mécanismes rigoureux de transparence et de responsabilité démocratiques**. Nous devons donc veiller à ce que ces mesures aient une date d'expiration claire. Sinon, l'accès des femmes à leurs droits risque de reculer ou d'être amoindri.

Les reports et/ou ajournements d'élections démocratiques, le rallongement des mandats politiques, l'extension des pouvoirs spéciaux dont disposent, par exemple, les services de maintien de l'ordre, doivent être des **solutions à court terme avec une date d'expiration claire**. Ils sont acceptables uniquement en tant que réaction temporaire à la crise sanitaire.

Les dirigeants politiques doivent plutôt saisir l'occasion de renforcer les processus démocratiques, en reconnaissant l'intérêt de l'engagement citoyen et du rôle des femmes, et en mettant en exergue le fait que les soins de proximité auxquels nous assistons sont le principal succès de cette période de pandémie, et peuvent aussi amener à des changements à plus long terme, en particulier lorsque les voix des femmes seront valorisées dans les processus de participation démocratique.

¹[COM\(2020\)152 final](#)

Le LEF demande aux États membres de l'UE de **veiller à ce que les femmes aient l'espace nécessaire pour être entendues et représentées de façon égalitaire dans les processus décisionnels.**

Les Organisations de femmes doivent être consultées pendant l'élaboration et la mise en œuvre au niveau européen, national et local de plans et solutions pour une refonte et rénovation des systèmes. Ces réponses doivent **inclure l'intégration de la perspective de genre**, en particulier lors de la réalisation, le suivi et l'évaluation des mesures d'urgence pour relancer l'économie et des services publics tenant compte des sexo-spécificités. Elles doivent être fondées sur une économie du social et du soin et d'une protection mutuelle de la société et la prise en compte des droits humains des femmes. De plus, ces réponses doivent être guidées par des méthodes nationales précises et simplifiées de conception et de collecte de données ventilées par sexe, afin de refléter la diversité des milieux et contextes de vie des femmes et des filles dans toute l'UE.

Les États membres doivent veiller à ce que les **organisations de femmes qui fournissent des services essentiels aux femmes et filles vulnérables et à risque soient correctement financées pendant cette crise et au-delà.** Dans la plupart des pays de l'UE, le LEF a connaissance de diminutions substantielles des financements publics pour les organisations de femmes qui fournissent ces services cruciaux à la défense des droits humains des femmes et des filles ainsi que du risque réel de fermeture de ces organisations. De plus, l'UE et ses États membres doivent veiller à ce que les organisations de femmes ne subissent pas les conséquences des pertes économiques qui résulteront de la présente crise.

Des **mesures temporaires spécifiques** doivent être mises en place afin de protéger les femmes qui sont les principales victimes des mesures d'austérité, et afin de garantir qu'en période de récession économique, de telles mesures ne soient plus jamais envisagées, en reconnaissant le tort fait à la stabilité et durabilité des structures sociales de cohésion. Les États membres de l'UE et la Commission européenne doivent s'assurer que le cadre financier pluriannuel 2021-2027 intègre les points de vue des femmes, que leurs droits sont intégrés dans tous les secteurs par le biais de la budgétisation sexo-spécifique, et que des ressources suffisantes sont accordées aux organisations de femmes.

2. Il est urgent de s'attaquer à la poussée de violence masculine envers femmes et filles

Un monde sans violence contre les femmes et les filles est un droit fondamental qui doit devenir réalité. On constate une augmentation notable des violences masculines contre les femmes et les filles dans de nombreux domaines, comme l'attestent à la fois les données disponibles au niveau national et les témoignages de nos membres.

En France, le ministère de l'intérieur indique une augmentation des signalements entre 32% et 36 dans la région parisienne². À Berlin, Allemagne, la police signale une augmentation de 10% des cas, tandis que les refuges en Italie ont déclaré une chute de 50% des signalements car la quarantaine rigoureuse fait que la recherche d'aide est encore plus difficile. Une organisation-membre irlandaise a signalé que les demandes d'ordonnances contre la violence domestique ont quintuplé ainsi que les prises de contacts par les femmes des zones rurales ont énormément augmenté.

² https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/03/27/confinement-un-dispositif-d-alerte-dans-les-pharmacies-pour-les-femmes-violentees_6034583_3224.html#xtor=AL-32280270

Alors que, dans toute l'Europe, la violence des hommes contre les femmes est un problème systémique³, le confinement et les mesures d'isolement créent un environnement propice au contrôle coercitif des victimes par leurs agresseurs et entraînent plus de cas de violence physique, sexuelle ou psychologique. Les femmes et les jeunes filles qui sont victimes de violence de la part de leur partenaire sont confinées au domicile, ou dans des institutions, avec leur agresseur, et ont moins de possibilités de demander de l'aide sans davantage mettre en danger leur vie. Malgré l'augmentation du danger, les femmes et les filles ont un accès plus restreint aux services essentiels de soutien et aux refuges pendant cette crise.

Les États membres doivent veiller à ce que les refuges restent ouverts aux femmes et filles victimes de violence masculine, aux femmes sans domicile et aux femmes demandeuses d'asile, tout en établissant les mesures appropriées pour protéger ces femmes ainsi que les personnes travaillant dans ces refuges de la propagation de ce virus. **Un financement d'urgence doit être fourni aux services d'assistance se trouvant en première ligne pour répondre à l'augmentation considérable des risques.**

Des normes communes de collecte de données doivent devenir obligatoires et standardisées dans tous les États membres afin d'obtenir des données sexo-spécifiques sur la violence masculine contre toutes les femmes et les filles, en particulier pour l'élaboration des réponses d'urgence et des plans de rénovation et de refonte de nos systèmes sociaux post COVID.

Le risque de mutilations génitales féminines (MGF) augmente aussi car elles peuvent passer inaperçues puisque les enfants ne vont pas à l'école. Les personnes exposées à l'inceste et/ou à la violence des soit-disant "crimes d'honneur" sont souvent confinées avec les membres de leur famille qui sont une menace pour elles.

Les **femmes exploitées par l'industrie du sexe**, qui sont toujours exposées à l'insécurité et à des situations de violence et d'exploitation, courent un risque encore plus grand d'être d'exploitées et violentées. Elles doivent **recevoir une attention et un soutien adéquats** en ce moment, avec un accès facilité aux aides sanitaires, sociales et financières sans courir de risques relatif à leur statut migratoire. Les actions de proximité envers les femmes sous contrôle du crime organisé doivent continuer, en particulier par une augmentation des actions contre le trafic d'êtres humains.

Pour éviter une répétition de ces risques lors de crises futures, le **Modèle nordique** (Equality Model)⁴ doit être adopté et mis en œuvre, en décriminalisant les personnes affectées par la prostitution, en s'assurant qu'elles puissent obtenir de l'aide et l'accès à des services spécialisés de santé, une aide au logement et un soutien à la réinsertion, tout en criminalisant les activités de ceux qui encouragent cette exploitation, "clients", trafiquants et proxénètes⁵.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les mécanismes et services de protection existent et fonctionnent pour soutenir les femmes et les filles victimes de violence masculine et d'exploitation. Maintenant plus que jamais, il faut **mettre en œuvre dans son intégralité la Convention du Conseil**

3 Pour plus de renseignements, voir notre fiche thématique, [Disrupting the Continuum of Violence Against Women and Girls](#)

4 <https://www.equalitymodelny.org/equality-model>

5 Comme proposé dans la campagne "L'Appel de Bruxelles : ensemble pour une Europe sans prostitution" que le LEF a co-fondé https://womenlobby.org/IMG/pdf/brussels_call_brochure_8_pages.pdf

de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique, dite Convention d'Istanbul⁶

Exemples de bonnes pratiques dans la prévention de risques supplémentaires pour les victimes de violence masculine

Des mesures énergiques doivent être prises par les États membres afin de renforcer les systèmes et services de protection des femmes et des filles contre la violence.

En **Autriche**, le Ministère fédéral pour les femmes et l'intégration a décidé l'augmentation du soutien, y compris financier, pour les femmes et les filles victimes de violence en ce temps de crise.⁷ En **Allemagne**, le Ministre fédéral pour les droits des femmes et ses homologues des 16 États de la Fédération se sont mis d'accord sur un ensemble de 10 mesures d'application immédiate pour augmenter la protection contre la violence masculine des femmes et des filles⁸.

Il est aussi indispensable que, comme le fait **Espagne**⁹, les services d'aide et de protection des victimes de violence masculine soient déclarés services essentiels afin qu'ils puissent continuer à fonctionner de même façon pendant la crise. En Espagne, de **nouveaux lieux pour des refuges d'urgence** ont aussi été ouverts en réponse à la crise.¹⁰

Toutes les mesures supplémentaires doivent être de grande envergure et ne pas dépendre uniquement de solutions numériques auxquelles l'accès n'est pas garanti, en particulier en cas de violence entre partenaires où un accès restreint aux outils ou technologies numériques est un des aspects de la violence psychologique.

En **Espagne** et en **France**, une campagne a été lancée pour faire connaître aux femmes un mécanisme d'alerte permettant de demander de l'aide auprès des pharmacies.¹¹ En **Irlande**, les services de police contactent les anciennes victimes de violence domestique pour s'assurer de leur bien-être.¹² En **Italie**, Telefono Rosa, une ONG italienne anti-violence, a signalé une baisse de 55,1% des appels téléphoniques pendant les deux premières semaines de mars, en comparaison de la même période de l'année dernière. Une application spéciale a été développée afin de fournir aux femmes le moyen d'entrer immédiatement en contact avec les services enquêteurs sans avoir à appeler la ligne d'alerte.

Des campagnes de sensibilisation devraient être développées et ciblées sur les victimes de différentes formes de violence, comme cela se fait déjà dans un certain nombre d'États membres, afin de s'assurer qu'elles disposent d'informations sur les services auxquels elles peuvent accéder pour obtenir une protection et un soutien d'urgence.¹³ Ces campagnes, menées en coopération avec des

6 <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/>

7 <https://www.frauenring.at/opferschutz-corona-krise-ausgebaut>

8 <https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/konkrete-hilfsmassnahmen-mit-den-bundeslaendern-verabredet/154102>

9 <https://www.lamoncloa.gob.es/serviciosdeprensa/notasprensa/igualdad/Paginas/2020/170320-covid-viogen.aspx>

10 Compte tenu du risque accru de violence masculine à l'égard des femmes, le gouvernement a organisé l'hébergement temporaire des victimes dans des chambres d'hôtel ou des appartements touristiques non utilisés pour le moment.

11 Voir l'exemple de la campagne Mask-19 en [Espagne](#). En [France](#), existe un mot de code que les femmes peuvent utiliser pour demander de l'aide dans les pharmacies, celles-ci étant un des rares espaces sociaux auxquels les femmes en situation de violence peuvent accéder.

12 Pour plus d'information [Article du Irish Times](#).

13 France, Italie, [Portugal](#), [Espagne](#), Turquie.

ONG de femmes, doivent rappeler que les mesures de poursuite et de protection sont toujours appliquées par les services enquêteurs malgré les circonstances exceptionnelles.

En *Italie*, le gouvernement a encouragé une campagne médiatique pour souligner le fonctionnement permanent des lignes d'assistance et des refuges.

Les services enquêteurs doivent indiquer clairement qu'ils sont toujours en activité et qu'ils sont particulièrement attentifs à l'identification précoce des femmes victimes. Des mesures de protection (telles que des **ordonnances d'interdiction d'urgence et des ordonnances de restriction et de protection**) à l'encontre des agresseurs doivent toujours pouvoir être prises.¹⁴ La suspension ou le retard des procédures judiciaires cause une grande détresse aux victimes car les agresseurs ne sont pas tenus pour responsables de leurs actes. On devrait maintenir les procédures judiciaires pour les cas de violence masculine afin de garantir l'accès à la justice et éviter le risque de re-victimisation.

À plus long terme, nous devons profiter de ce moment pour reconnaître que nos **réponses politiques actuelles ont été insuffisantes pour identifier l'inégalité, le harcèlement et la violence auxquels tant de femmes sont confrontées quotidiennement**. Pour que les gouvernements ne laissent plus jamais les femmes et les filles dans de telles situations de risque et de vulnérabilité, nous devons travailler ensemble - partenaires politiques, services en première ligne, groupes de défense et, surtout, personnes concernées - afin de garantir la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Istanbul¹⁵ et aller encore plus loin pour mettre un terme à la violence masculine systématique envers les femmes et jeunes filles.

3. Il faut maintenant passer à un modèle économique qui se soucie de l'humain et de la planète

Voir les femmes en première ligne dans la fourniture de services de première urgence et de services essentiels - dont beaucoup sont largement sous-payées - et devant concilier responsabilités de soins et travail à la maison, nous rappelle que **les femmes sont l'épine dorsale de la société**. Leur précieux travail de soins et d'accompagnement, rémunéré ou non, est essentiel au bien-être et au fonctionnement de nos sociétés et de notre planète.

Mettre en valeur la contribution invisible des femmes à l'économie

Dans la crise actuelle, l'écart important entre les femmes et les hommes en matière de soins¹⁶ risque de se creuser davantage. Dans toute l'Europe, les femmes s'efforcent actuellement de faire face à leurs responsabilités professionnelles, tout en s'occupant de leurs enfants et les éduquant alors que les écoles et les crèches sont fermées, et s'occupant aussi d'autres membres de la famille et de personnes dépendantes. Leur charge de travail, en particulier celle des mères isolées, est doublée. Les femmes à la retraite sont également confrontées à des tensions supplémentaires car elles doivent subvenir aux besoins des personnes à leur charge qui sont au chômage. Dans ce contexte, les femmes

¹⁴ En France, [des mesures permettent que](#) les ordonnances d'urgence d'éloignement, ou de restriction et de protection contre les agresseurs continuent d'être mises en place malgré le confinement.

¹⁵ [Online petition "Rise up against violence!"](#)

¹⁶ Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE), Gender Equality Index 2019.

courent donc un risque supplémentaire de perdre leur emploi, leurs revenus et leur indépendance économique.

Les femmes qui exercent un travail précaire, les femmes dans le secteur de la restauration, les femmes dans l'économie du spectacle, les femmes à la tête de petites et moyennes entreprises et les indépendantes, dont beaucoup n'ont pas accès à la protection sociale, sont également menacées de perdre leur emploi. En faisant la promotion du télétravail et des solutions numériques comme réponse afin de prévenir l'exclusion économique, l'UE et ses États membres doivent veiller à ce que cette approche ne nuise pas encore plus aux femmes dont la charge de travail a déjà doublé, ou n'exclut pas davantage les femmes vivant dans la pauvreté et n'ayant pas accès au numérique ou ne sachant pas lire.

Les États membres de l'UE doivent **fournir un soutien financier adéquat qui s'étende aux femmes travaillant dans des emplois précaires et qui tienne compte de l'expérience des femmes. Cela doit comprendre des paiements forfaitaires pour les personnes éligibles, notamment les femmes handicapées, des mesures d'allègement fiscal et des subventions pour les biens et services essentiels. L'accès à un congé spécial garantissant 100 % des revenus des salariés doit notamment être offert aux aidants et aux parents qui travaillent et ont des responsabilités familiales à la maison.**

En **Lettonie**, par exemple, les femmes ont bénéficié d'un allègement de leurs paiements de crédits et des mesures temporaires ont été mises en place **afin que** les retards de paiement des impôts fonciers et immobiliers ne fassent pas l'objet de pénalités et pour interdire les expulsions. En **Allemagne**, le gouvernement a adopté un plan de relance visant à accorder des paiements uniques pour trois mois, à concurrence de 15 000 euros, aux petites entreprises et aux indépendants tels que les aidants. En **Hongrie**, les impôts ont été supprimés pour de nombreuses personnes touchées par des fermetures d'entreprises, mais les aides aux demandeurs d'emploi ne sont disponibles que pendant trois mois, ce qui expose de nombreuses femmes à un risque de grande pauvreté.

En **Irlande** également, le gouvernement a annoncé un ensemble complet de mesures d'aides pour aider les personnes en compensant leurs revenus. En **République tchèque**, les personnes ayant de jeunes enfants de moins de 13 ans peuvent recevoir 60 % du salaire de l'État lorsqu'elles s'occupent d'eux. Cette mesure s'applique également aux travailleurs indépendants. L'**Espagne** vient de mettre en place une subvention pour les pertes d'emploi après la déclaration de l'état d'urgence pour les employés de maison, presque uniquement des femmes. En **Belgique**, des allocations de chômage technique ont été mises à la disposition d'un million de personnes et couvrent 70 % du salaire, mais cela ne s'applique pas aux emplois précaires, occupés principalement par des femmes, avec des contrats à la journée ou à la semaine.

À ce stade, nous demandons aux États membres de prévoir des **mesures sociales et économiques** tenant compte de la perspective de genre pour soutenir les femmes et les jeunes filles en situation précaire, y compris celles qui risquent de perdre leur emploi, qui risquent de vivre dans la pauvreté et/ou qui sont déjà en situation de pauvreté au travail. Des programmes spécifiques doivent viser les femmes travaillant dans **l'économie informelle, soit comme prestataires de soins** (c'est-à-dire des aides non déclarées pour toutes les personnes à domicile), **soit comme indépendantes, afin de leur donner accès aux allocations chômage**, tout en allégeant à l'avenir le fardeau de la formalisation de leurs activités.

Par exemple, le décret-loi d'urgence italien n° 18 du 17 mars 2020 introduit des mesures temporaires pour les familles et les femmes, notamment l'extension du congé parental et des primes pour les personnes s'occupant d'enfants à domicile. Une somme forfaitaire de 600 euros est également accordée à près de cinq millions de travailleurs, y compris les indépendants.

À l'heure actuelle, des mécanismes collectifs de solidarité au sein des États membres et entre eux sont cruciaux, notamment le besoin de politiques fiscales fortes visant à la redistribution des richesses. Les propositions d'émettre des "obligations corona/euro" par la Banque centrale européenne, de consacrer 37 milliards d'euros aux politiques de cohésion, de permettre aux États membres de conserver les fonds structurels préfinancés sous-utilisés et d'assouplir les critères stricts du Pacte européen de stabilité pour permettre l'investissement public par les États membres, sont toutes des mesures bienvenues et doivent être orientées vers le développement de l'économie du social et du soin.

De manière urgente, les États membres doivent **aller plus loin en décidant au niveau de l'UE de mesures budgétaires exceptionnelles** : il faut maintenant garantir que les services publics soient soutenus et considérés comme prioritaires. L'UE doit également réorienter les **fonds de cohésion** relevant de l'actuel **Cadre financier pluriannuel** (CFP, 2014-2020) pour permettre aux États membres d'investir dans la cohésion sociale, ce qui est essentiel alors que nous sommes confrontés aux incertitudes et aux conséquences socio-économiques, sanitaires et environnementales à long terme de la pandémie. Une condition préalable à l'octroi de fonds de cohésion supplémentaires doit être de garantir l'égalité entre femmes et hommes, conformément au traité de Lisbonne (article 2)¹⁷, à la clause d'intégration de la **perspective de genre** du TFUE (article 8)¹⁸ et à la Charte des droits fondamentaux (article 23)¹⁹.

Placer les soins et le social au centre de notre économie

La contribution des femmes à l'économie, souvent non rémunérée et sous-estimée, n'a jamais été aussi visible. Pour en tirer des leçons, nous appelons l'UE et ses États membres à repenser le principe "à travail égal, valeur égale", en particulier dans les secteurs sous-payés et à prédominance féminine tels que les soins, l'éducation et les services sociaux.

Cette crise démontre l'urgence de dépasser le modèle obsolète du soutien de famille masculin dans lequel les rôles des femmes sont limités à celui de pourvoyeuses de soins. Tirant les

17 L'article 2 du traité de Lisbonne dispose ce qui suit : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société où règnent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

18 L'article 8 du TFUE (Traité sur le Fonctionnement de l'UE) dispose : « Dans toutes ses activités, l'Union cherche à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ».

19 L'article 23 de la Charte des droits fondamentaux indique : « L'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération. Le principe d'égalité n'empêche pas le maintien ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté »

leçons de la crise, l'UE et ses États membres doivent **repenser les soins et le social comme un investissement public plutôt que comme une question de dépenses publiques.**

La précédente décennie a été marquée par de sévères mesures d'austérité qui, sous l'influence du Pacte européen de stabilité, ont empêché les États membres d'investir dans les services publics, y compris de santé, souvent considérés comme un "coût" plutôt qu'un "investissement". Il est clair que l'austérité ne fonctionne pas et qu'elle a des conséquences néfastes à long terme, en particulier pour les femmes.

Cette crise a démontré que les soins sont essentiels à la pérennité des sociétés. Le développement d'une **économie du social et du soin** (telle que définie dans notre **Purple Pact**²⁰ lequel propose une vision d'un modèle économique durable et bénéfique tant pour les femmes que pour les hommes) demande de remédier à la faible qualité des emplois dans le secteur de la santé et des soins dans l'UE. Les bas salaires, les taux élevés de travail à temps partiel et les mauvaises conditions de travail ne reflètent pas l'utilité sociale de ce secteur.

Les tentatives fragmentaires cherchant à répondre aux besoins non satisfaits en matière de soins tout au long du cycle de vie (par exemple, les objectifs de Barcelone en matière de garde d'enfants²¹, la Directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle²², récemment adoptée mais n'abordant pas la question des rémunérations) ne vont pas assez loin.

Il est désormais possible de placer l'économie du social et du soin au centre d'un modèle économique féministe durable, sur un pied d'égalité avec l'économie verte et l'économie numérique, qui sont toutes deux fortement masculinisées et doivent intégrer les principes sociaux pour assurer un changement transformateur. L'économie du social et du soin présente également un énorme potentiel de création d'emplois et garantit l'amélioration des conditions de travail, notamment dans le secteur des soins et de la santé, où des milliers de postes sont actuellement vacants.

L'Europe doit maintenant prendre l'initiative en investissant dans **l'économie du social et du soin par le biais du prochain Cadre financier pluriannuel (2021-2027)**. Le moment est venu pour l'UE d'adopter un **accord sur le social et les soins pour l'Europe**, dans lequel les femmes et les hommes disposent d'options égales et flexibles pour équilibrer leurs responsabilités professionnelles et de soins tout au long de la vie. La **Banque européenne d'investissement** a également un rôle central à jouer, en veillant à ce que son budget annuel de 80 milliards d'euros soit consacré aux investissements dans l'économie du social et du soin afin de mettre

20 Voir la publication du LEF "[Purple Pact: A feminist approach to the economy](#)", une occasion de repenser le modèle macro-économique actuel et la façon dont nous mesurons la croissance et la productivité. Le Purple Pact reconnaît que le travail non rémunéré et invisible des femmes est l'épine dorsale de la société et plaide pour un modèle économique féministe, en plaçant les soins au centre pour assurer le bien-être et la pérennité des personnes et de la planète.

21 https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/130531_barcelona_en_0.pdf

22 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L1158>

en œuvre sa propre stratégie en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation économique des femmes.²³

4. Garantir la santé est une priorité centrale dans toutes les réponses de nos sociétés

Cette période de crise sanitaire mondiale a rendu évident l'impact considérable que les mesures d'austérité imposées à nos systèmes de santé ont eu dans de nombreux États membres. La santé n'est pas à vendre, c'est un droit humain fondamental. Un accès correct et stable aux soins de santé sera également nécessaire pour de nombreux survivants de la pandémie ayant des problèmes de santé permanents, tels que des problèmes respiratoires dus à des poumons endommagés.

Aujourd'hui plus que jamais, nous constatons l'influence des gouvernements qui investissent dans les **infrastructures de santé, comme des personnes qui font preuve d'initiative en fournissant ces services ou les équipements nécessaires pour parer à toute éventualité**. Les États membres qui disposent d'infrastructures de soins de santé solides sont mieux équipés pour faire face aux problèmes et à la mise en œuvre de soins pérennes pour les patients, tandis que ceux qui n'en ont pas sont confrontés à des obstacles et des frais supplémentaires, notamment en termes de santé et de vie des citoyens.

Traditionnellement, en Europe, toutes les femmes et les filles sont confrontées à des défis spécifiques pour bénéficier de l'ensemble des soins de santé dans la même mesure que les hommes.²⁴ La discrimination dont font l'objet les femmes âgées, les femmes roms, les femmes racialisées, les femmes et les filles handicapées, les femmes et les filles victimes de la prostitution et celles qui souffrent de problèmes de santé sous-jacents, dans l'accès aux services de soins de santé, ne peut être tolérée.

Soutenons nos professionnel.le.s de santé en cette période difficile comme à l'avenir

Actuellement, la majeure partie des personnes qui fournissent les soins et les services de santé les plus essentiels sont des femmes. **Les femmes sont également en première ligne pour fournir services et soins de première nécessité à ceux qui en ont besoin, permettant ainsi à la société de continuer à fonctionner et aux populations de faire face au confinement.**

En **Allemagne**, plus de 75 % du personnel hospitalier sont des femmes. Travaillant sans relâche et souvent sans pauses, elles gagnent des salaires bas qui sont souvent calculés à la tâche. Au **Danemark** et en **Irlande**, nous avons entendu parler de l'augmentation du nombre d'admissions et de la demande croissante d'infirmières qui sont transférées dans des services de soins intensifs, y compris souvent des retraité.e.s

23 https://www.eib.org/attachments/strategies/eib_group_strategy_on_gender_equality_en.pdf

24 Comme indiqué dans la note de position 2010 du LEF sur la santé : <https://womenlobby.org/Women-s-Health-in-the-EU-June-2010>

et des élèves infirmières. En **Irlande**, des élèves infirmières sont enfin rémunérées pour leur travail dans le cadre de la réponse à cette crise. Toutefois, en **Autriche**, aux **Pays-Bas** et en **Roumanie**, les femmes infirmières et soignantes sont stigmatisées par les médias comme jouant un rôle dans l'augmentation des taux d'infection.

Il faut s'attaquer immédiatement à cette stigmatisation et reconnaître comme il se doit le courage des infirmières et leur engagement en faveur du bien commun.

Nous connaissons également les mesures prises récemment pour permettre la **libre circulation des travailleurs** pendant la crise du COVID-19²⁵ afin de garantir la poursuite des mises à disposition de travailleurs de première ligne dans les États -Membres de l'UE, en particulier dans les secteurs des soins de santé et de l'agriculture. Cette situation s'applique de manière disproportionnée à de nombreuses **femmes d'Europe centrale et orientale, des Balkans et des États baltes, ainsi que d'Europe du Sud**, lesquelles se rendent dans d'autres pays de l'UE pour occuper des emplois mal rémunérés, sont moins susceptibles de bénéficier des mêmes protections sociales que celles accordées aux citoyens de ces pays et sont confrontées à un risque accru d'infection.²⁶

Nous sommes solidaires de toutes ces femmes qui travaillent en première ligne face à cette crise et nous reconnaissons les risques personnels qu'elles prennent pour servir nos sociétés.

Toutes les autorités compétentes doivent veiller à ce que le soutien financier accru aux services de première ligne et aux services essentiels soit rationalisé dans toute l'UE et soit accessible à tous, quel que soit leur statut migratoire, afin de garantir l'égalité d'accès aux mesures de protection sociale.

En **Lettonie**, le gouvernement a récemment annoncé que le salaire des médecins, pharmaciens et spécialistes de la politique de santé de première ligne luttant contre la COVID-19 serait augmenté d'au moins 20 %.

Maintien de l'accès à la santé et des droits sexuels et reproductifs (DSSR)

En ces temps de crise, il est très important de garantir une reconnaissance durable du fait que les DSSR sont essentiels pour le bien-être et la santé des femmes et filles partout dans le monde. Que ce soit en matière d'accouchement, de contraception, de services d'avortement ou d'accès à l'information, il reste crucial que ces services soient toujours disponibles pendant cette période de crise et au-delà.

Dans le cadre des mesures prises par les gouvernements pour assurer une prise en charge adéquate des personnes touchées par le virus, alors que les services et les opérations "non essentiels" sont annulés ou reportés, nous devons veiller à ce que tous les soins liés à la grossesse continuent d'être reconnus comme essentiels.

²⁵ Voir la communication de la Commission européenne sur les lignes directrices concernant l'exercice de la libre circulation des travailleurs lors de l'épidémie de COVID-19 ([2020/C 102 I/03](#)),

²⁶ Voir les exemples au Royaume-Uni <https://www.theguardian.com/environment/2020/mar/28/fruit-and-veg-will-run-out-unless-britain-charters-planes-to-fly-in-farm-workers-from-eastern-europe> and in France <http://www.rfi.fr/en/france/20200325-coronavirus-covid19-food-agriculture-france>

Nous avons entendu parler des conséquences de la mise en œuvre par les hôpitaux en **République tchèque**, en **Irlande** et en **France**, de mesures empêchant les pères ou d'autres proches d'être présents lors des accouchements, imposant ainsi un stress incroyable aux nouvelles mères lesquelles doivent alors assumer seules les tâches de soin.

L'impact du COVID-19 sur l'accouchement de toute femme doit être réduit au minimum absolu et il doit y avoir une communication claire et permanente avec les femmes enceintes, expliquant toutes les évolutions dans la prestation de soins et fournissant des conseils sur le COVID-19 pour les femmes enceintes.

En ce qui concerne les services d'avortement médicalisé, nous demandons **l'introduction à l'échelle européenne de téléconsultations pour la prescription de la pilule abortive**. Ces services doivent être dispensés par tous les États membres, car **les soins liés à l'avortement doivent être considérés comme urgents et médicalement nécessaires**, tout en reconnaissant la nécessité de réduire la charge de travail et les risques pour les cabinets médicaux et les patientes. L'accès aux contraceptifs est particulièrement important en ce moment, de nombreux experts évoquant la possibilité d'un baby-boom à la fin de l'année 2020 : ce service doit toujours être reconnu comme essentiel et **les gouvernements doivent accélérer le processus en veillant à ce que des contraceptifs gratuits soient facilement accessibles pour toutes**. La téléconsultation devrait être accessible à toutes, y compris aux femmes handicapées. Dans le cadre de la situation spécifique au COVID-19, des informations sur les méthodes d'avortement et l'accès à l'avortement doivent être accessibles à toutes les femmes de façon systématique.

En **Belgique**, le gouvernement vient de rendre les contraceptifs gratuits pour toutes les femmes de moins de 25 ans.

Ces mesures sont essentielles maintenant, mais nous devons également saisir l'occasion qui nous est donnée de faire progresser de manière significative la gestion des DSSR dans toutes nos sociétés, afin que l'intégration de ces aides dans nos systèmes de santé soit garantie et que la santé mentale, physique et sexuelle des femmes ne soit plus mise de côté.

Protéger la santé des femmes et des filles trop souvent abandonnées aux marges de la société

Pendant cette crise, les personnes âgées de 65 ans et plus sont les plus exposées aux risques liés du COVID-19. Ceci est particulièrement préoccupant pour les femmes âgées qui représentent plus de la moitié de la population âgée.

Les femmes âgées sont confrontées à des situations qui s'aggravent encore lorsqu'elles vivent dans des établissements de soins de longue durée, souvent dépourvus de ressources, et qu'elles doivent s'adapter à des mesures d'auto-isolément. Les femmes âgées sont également confrontées aux perturbations des services de santé habituels, pour l'obtention de médicaments, ou sont déjà affectées par des problèmes de santé préexistantes.

En outre, dans l'UE, 19,8 millions de femmes âgées vivent seules, ce qui en fait la plus grande proportion de femmes vivant seules ²⁷ **Des mécanismes de soutien appropriés doivent donc être en œuvre afin de garantir un traitement digne et respectueux des femmes âgées, sans discrimination,**

27 https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/519219/IPOL_STU%282015%29519219_EN.pdf

lorsque celles-ci reçoivent un traitement médical. Un accès régulier et sûr aux produits de première nécessité, aux aides financières, aux médicaments et à l'aide sociale doit être à la disposition des femmes âgées, en particulier de celles qui vivent seules.

Pendant cette crise, les femmes et les filles handicapées sont confrontées à des problèmes de plus en plus graves, en particulier lorsqu'elles ont des problèmes de santé préexistants ou qu'elles vivent dans des institutions. L'accès à des services, à un soutien et à des soins réguliers et de qualité est fortement perturbé. **Il est essentiel que les services d'information, les numéros d'urgence et les lignes d'assistance soient tous accessibles, y compris les services pour les femmes et les filles sourdes, malentendantes ainsi que sourdes et aveugles.**

Cette période est aussi l'occasion d'évaluer tous les services de santé, tant ceux déjà existants que ceux créés par les mesures d'urgence pour s'assurer qu'ils sont basés sur les principes de non-discrimination. Les femmes handicapées doivent obtenir le **maintien des services d'aide en vigueur, en cas de maladie de leurs assistants personnels ou de leurs soignants**, afin qu'il ne soit pas nécessaire de les placer en institution ou que les tâches de soins incombent à la famille ou aux amis.

Dans les centres de demandeurs d'asile, les femmes et les filles sont détenues dans des locaux déjà surpeuplés et inadaptés. Aujourd'hui plus que jamais, elles doivent bénéficier de mesures leur permettant de s'isoler et d'avoir accès à des installations leur permettant de se laver fréquemment les mains.

En Irlande, des plans sont en cours d'élaboration pour un centre de confinement pour les demandeurs d'asile, les expulsions ont été reportées et le gouvernement a donné l'assurance que les soins de santé et l'aide au revenu seraient disponibles pour tous les sans-papiers et les a encouragé à demander de l'aide si nécessaire.

Pendant de nombreuses années, **les femmes et les filles roms et des communautés de gens du voyage ont trop souvent été en danger en matière de santé**, en raison d'installations sanitaires non conformes aux normes, du manque d'accès aux systèmes de santé nationaux, de la stigmatisation et de la discrimination entraînant une mauvaise prise en charge ou des pratiques discriminatoires (telles que la stérilisation forcée). **La FRA²⁸ a constaté que, dans toute l'Europe, 30 % des Roms vivent dans des foyers sans eau courante²⁹.** En ces temps de pandémie, nous devons veiller à ce que, en Europe, **toutes les femmes et filles aient un niveau de vie de qualité afin que chacune puisse vivre en sécurité** pendant les périodes de confinement. Des investissements à long terme doivent être réalisés **pour que les risques sanitaires supplémentaires auxquels sont confrontés les communautés de Roms et de gens du voyage prennent fin.**

Il est impérieux que les États membres de l'UE veillent à ce qu'une **communication immédiate et précise en matière de santé publique** soit accessible à tous et toutes pendant cette crise. Il faut notamment veiller à ce que les informations soient **disponibles dans un langage simple et facile à lire, dans des formats simples, ainsi que dans des toutes les langues ou avec des interprètes, pour les femmes et les filles sourdes, malentendantes, sourdes et aveugles et les groupes linguistiquement divers**, et qu'elles puissent également toucher les personnes vivant dans des **établissements fermés.**

28 [Agence européenne pour les droits fondamentaux](#)

29 [Second European Union Minorities and Discrimination Survey: Roma](#)

Il est également important de reconnaître que le confinement et la distanciation sociale peuvent avoir un impact négatif pour les femmes sourdes et aveugles, ou pour les femmes qui ont déjà subi des abus, entraînant des flashbacks et augmentant leur anxiété. Il faut reconnaître également l'impact des traumatismes secondaires vécus par les personnes soutenant les travailleurs de première ligne, les victimes de violence, etc.

Il est donc crucial de garantir un accès permanent à des aides psychologiques gratuites et d'en renforcer les capacités d'accueil pour ceux qui en ont besoin. Pour protéger les femmes de l'isolement et de l'anxiété, les États membres doivent **investir dans des programmes de développement des compétences numériques des femmes de 55 ans et plus**, ainsi que des femmes qui ont terminé leurs études il y a plus de 30 ans, et de celles qui n'ont peut-être pas d'expérience des technologies numériques et qui en ont besoin pour faire des démarches pratiques et garder des liens sociaux.

Les personnes victimes de la prostitution sont trop souvent dans l'incapacité de bénéficier d'un soutien sanitaire, que ce soit en raison de la stigmatisation, de la surreprésentation des femmes migrantes qui n'ont pas forcément un accès légal à des soins de santé gratuits, ou d'un manque de services spécialisés. À l'heure actuelle, si toutes les femmes et les jeunes filles exploitées par la prostitution ne bénéficient pas d'une aide financière, d'un logement et, surtout, d'un soutien sanitaire, elles seront contraintes de prendre des risques supplémentaires pour leur santé et leur bien-être, en étant encore plus isolées ou contrôlées, pour subvenir aux besoins de leur famille.

C'est pourquoi nous appelons tous les gouvernements à garantir cet accès et à investir dans la fourniture d'information et d'actions de sensibilisation afin de s'assurer que ces aides parviennent aux femmes dont la santé est particulièrement menacée en raison de la pauvreté et d'un manque de soutien social.

5. Recommandations du LEF pour la solidarité, les soins et la transformation

C'est seulement en travaillant ensemble que nous pourrions apporter les réponses urgentes que recherchent tant de millions de femmes et de filles dans toute l'Europe, tout en veillant à ce que cette période soit celle d'un changement en profondeur, transformant les leçons de cette crise mondiale en une occasion de renforcer l'égalité et l'autonomisation de tous.

Après cette crise sans précédent, le plan d'action d'urgence et le cadre de refonte et de renouvellement doivent être élaborés dans un esprit de solidarité et de soutien mutuel dans toute l'UE, en veillant à ce que tous les droits des femmes et des filles soient respectés, quel que soit l'endroit où elles vivent.

Recommandations aux États membres de l'UE :

Actions nécessaires immédiatement :

- **Représenter les femmes et les hommes à égalité dans les processus décisionnels ; financer de manière durable les organisations de femmes de la société civile et les consulter** lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des réponses locales, régionales et nationales tout comme des réponses et plans européens de refonte et de renouvellement.
- **Fonder les actions d'urgence sur les droits des femmes et intégrer une perspective de genre dans la conception et la mise en œuvre des services, en s'appuyant sur des données précises et ventilées par sexe**, en veillant à ce **que toute restriction des droits humains en cette période de crise ait une date d'expiration claire**.
- **Mettre en évidence tous les risques de violence masculine** auxquels sont exposées les femmes et les filles. Des **services et mécanismes de protection** doivent être mis en place, entièrement financés et opérationnels pour soutenir toutes les femmes victimes :
 - **Les refuges, les services sanitaires et financiers pour les femmes sans abri, les femmes demandeuses d'asile, les victimes de la violence masculine et les victimes de la prostitution doivent rester ouverts** et les mesures appropriées mises en œuvre pour protéger les femmes contre la propagation du virus. Le cas échéant, les agences devraient recevoir **un financement pour soutenir le développement de lignes d'assistance téléphonique décentralisées** afin de garantir que les services soient accessibles à toutes les personnes et ne soient pas perturbés par des mesures de confinement.
 - **Des campagnes de sensibilisation** doivent être développées et se focaliser sur les victimes de différentes formes de violence. **Ces campagnes devraient également cibler les agresseurs potentiels**, en soulignant que des poursuites pour violence masculine continueront d'être engagées.
 - Les services enquêteurs devraient être particulièrement attentifs à **l'identification précoce des victimes** et les mesures de protection (périodes de repos et de récupération, ordonnances d'urgence d'interdiction, ordonnances de restriction et protection) doivent continuer à être appliquées.
- **Créer des mesures sociales et économiques sexo-spécifiques pour soutenir les femmes et les filles en situation précaire**, y compris celles qui risquent de perdre leur emploi, qui risquent de vivre dans la pauvreté et/ou qui sont en situation de pauvreté au travail. Cela doit se faire par un **soutien financier approprié qui s'étende aux femmes travaillant dans des emplois précaires, quel que soit leur statut juridique, y compris par des paiements forfaitaires pour les personnes éligibles, notamment les femmes handicapées, des mesures d'allègement fiscal, des subventions pour les biens et services et l'octroi aux aidants et aux parents qui travaillent du droit à un congé spécial garantissant 100 % de leurs revenus**.
- Reconnaître les **avortements comme soins urgents** et médicalement nécessaires ; introduction de **téléconsultations à l'échelle de l'UE pour la prescription de la pilule abortive et mise en place rapide de l'accès gratuit et facilité des contraceptifs pour toutes**.
- **Veiller à une communication précise et immédiate en matière de santé publique, grâce à un langage simple et facile à lire, dans des formats et des langues accessibles à tous**, et pouvant aussi parvenir aux personnes vivant dans des **institutions fermées et aux femmes victimes de la prostitution**.
- **Mettre à disposition et de manière continue des aides psychologiques gratuites en matière de santé, en augmentant leurs capacités d'accueil**.

- Évaluer et garantir que tous les services de santé, les mesures existantes comme d'urgence, soient **pérennisés, accessibles par des moyens sécurisés et basés sur le principe de non-discrimination.**

Pour une prévention à plus long terme et une transformation sociale féministe :

- Veiller à donner une position centrale à l'intégration de la **perspective de genre** lors de l'élaboration de toutes les politiques, en intégrant les enseignements tirés de la diversité des besoins des femmes afin qu'aucune femme ou fille ne soit laissée pour compte.
- Introduire des **mesures temporaires spécifiques pour empêcher les femmes de subir de plein fouet** les conséquences de la récession économique et de l'austérité (en plus des mesures préexistantes), et veiller à ce qu'à l'avenir, en période de récession économique, de telles mesures ne soient plus jamais envisagées, en reconnaissant le tort qu'elles causent à la stabilité et à la pérennité des structures sociales ayant un impact positif.
- Veiller à ce que le **prochain Cadre financier pluriannuel pour 2021-2027** permette d'accroître les **investissements dans l'économie du social et du soin** et le financement d'un accord de grande ampleur "Care Deal for Europe", en intégrant le point de vue des femmes dans tous les domaines grâce à la **budgétisation sensible au genre**, et en finançant de façon adéquate les organisations de femmes.
- Ratifier et mettre en œuvre la **Convention du Conseil de l'Europe** sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; ses dispositions concernant la prévention, la protection et les poursuites devraient être acceptées et renforcées pendant cette crise compte-tenu du risque plus élevé de victimisation des femmes et des filles. Adopter d'urgence le **Modèle nordique**³⁰ sur la prostitution.

Recommandations à la Commission européenne :

Actions nécessaires immédiatement :

- Adopter et mettre en œuvre de toute urgence la **Stratégie pour l'égalité entre femmes et hommes**, avec un calendrier clair de mise en œuvre, un engagement ferme de tous les secteurs de la Commission, une coordination et un suivi stricts par le biais de la Task Force pour l'égalité en collaboration avec l'unité "Égalité des genres" de la DG JUST.
- Appeler les États membres à **assouplir les critères du Pacte européen de stabilité, à réorienter les fonds de cohésion, à intégrer la perspective de genre dans toutes les priorités budgétaires et à déclarer comme services essentiels tous les services de soutien aux femmes.**
- Veiller à ce que les réponses à la pandémie, que ce soit par l'émission d'obligations "corona/Euro" ou l'**allocation des fonds de cohésion** dans le cadre du CFP actuel (2014-2020), soient en phase avec le développement ultérieur d'une économie du social et du soin.
- Veiller à ce que tous les projets des organisations de la société civile, financés par la Commission, soient adaptés pour assurer la sécurité de ces organisations. Cela devrait inclure une certaine **souplesse dans le calendrier des projets**, une garantie que les salaires versés dans le cadre de ces projets soient payables tout au long des périodes de confinement en plus de la phase d'exécution du projet (en créant une réserve de financement supplémentaire si nécessaire) et des négociations complémentaires tenant compte des capacités réelles pour répondre aux exigences de cofinancement.

³⁰ Equality Model : <https://www.equalitymodelny.org/equality-model>

- **Mettre en place des mécanismes de coordination pertinents aux niveaux local, national et régional avec tous les acteurs concernés, y compris les organisations de défense des droits des femmes**, afin de garantir un processus rationalisé de protection des femmes et des filles.
- Allouer des fonds et un soutien à l'organisation de **concertations nationales** et **coordonner l'échange de bonnes pratiques** au niveau transnational, en y incluant les organisations de femmes.

Pour une prévention à plus long terme et une transformation sociale féministe :

- Veiller à ce que le prochain **Cadre financier pluriannuel (2021-2027)** prévoit l'intégration de la perspective de genre, des garanties financières pour les organisations de femmes et la réalisation d'un "Care Deal for Europe"³¹.
- Adopter un "**Care Deal for Europe**" où les femmes et les hommes sont à égalité de revenus - à égalité de soins, disposent d'options égales et flexibles pour concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles tout au long de la vie, et investissent dans une économie du social et du soin. Cela devrait inclure des efforts particuliers pour améliorer les systèmes de soins aux personnes âgées, principalement les femmes ; la création d'un système de financement qui réduit le poids énorme des dépenses et des efforts pour leurs familles, dont la plupart sont effectués par des femmes.
- Appeler à ce que le **budget annuel de la Banque européenne d'investissement** soit consacré au développement de l'économie du social et du soin et de mettre en œuvre sa propre stratégie sur l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes.
- Veiller à ce que **l'intégration de la perspective de genre** soit au centre du développement de toutes les politiques, en particulier concernant le climat, la numérisation et les migrations, en intégrant les enseignements tirés de la diversité des besoins des femmes et de l'impact de ces politiques sur elles.
- Continuer à œuvrer pour **l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul** et proposer d'urgence une directive sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles afin de renforcer les mesures visant à mettre fin au continuum des violences et d'aligner la législation européenne existante sur la Convention d'Istanbul. Elle doit inclure l'exploitation sexuelle et s'attaquer à la fois à la violence via des outils numériques et dans la vie réelle.

31 Pacte pour une économie du social et du soin



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

Qu'est ce que le Lobby européen des femmes ?

Créé en 1990, le Lobby européen des femmes (LEF) est une organisation représentant plus de 2000 organisations non-gouvernementales de femmes de l'Union européenne, s'unissant pour faire campagne ensemble pour une vision commune d'une Europe féministe.

CRÉDITS

Nous remercions tous les **membres du Conseil d'administration et du Secrétariat Général** du LEF qui ont participé à la préparation, la rédaction et la révision de cette note. Cette incroyable coopération en ces temps incertains est une démonstration notable de nos valeurs féministes, parmi lesquelles compassion, empathie, responsabilité, solidarité et justice sociale, et qui sont au cœur de notre travail.

Le Lobby européen des femmes (LEF) aimerait envoyer un remerciement particulier ces femmes compétentes qui, à travers toute l'Europe, travaillent sous le poids croissant des défis liés au COVID-19 et qui ont cependant contribué à rendre visible les situations affectant femmes et filles dans toute l'Europe en ces temps de pandémie.

Présidente : Gwendoline Lefebvre

Secrétaire-Générale : Joanna Maycock

Coordination rédactionnelle et éditoriale : Adéqlá Adérèmi, Catriona Graham, Joanna Maycock, Jessica Nguyen, Stephanie Yates

Constitutrices : Asha Allen, Mary Collins, Manon Deshayes, Claire Fourçans, Catriona Graham, Jessica Nguyen, Irene Rosales et les membres du [Conseil d'administration du LEF](#)

Traduction en français : la CLEF (Coordination Française pour le Lobby européen des femmes) et Amélie Leclercq, BPW Europe

Édition : Adéqlá Adérèmi

Design : Catriona Graham



Cette publication a été financée par le Programme « Droits, égalité et citoyenneté » de l'Union européenne

L'information contenue dans ce document ne reflète pas forcément la position de la Commission européenne.